

Décision

Générale

colonial

Décision n° 39-322-1923 Permissions.

n° 39-322-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 septembre 1923

Numéro JO

n° 322 du 30/09/1923

Date du numéro

30 septembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 3 jours, sans solde, est accordée à l'askari de 2 classe Mohamed Djama.